Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8068 — Bunge/Walter Rau Neusser Öl und Fett)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2016/C 306/09)

1. Le 16 août 2016, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Bunge Deutschland GmbH (Allemagne), filiale de Bunge Limited («Bunge», États-Unis), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de l'entreprise WALTER RAU Neusser Öl und Fett AG («WRAG», Allemagne) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Bunge: entreprise des secteurs alimentaire et agroalimentaire spécialisée dans l'achat, le stockage et le traitement de grains et oléagineux, dans la production et la vente de sucre et de bioénergie, d'huiles et de matières grasses comestibles, dans la création de produits à base de blé meunier, de maïs et de riz pour les consommateurs, ainsi que dans la production, le mélange et la distribution de fertilisants pour l'agriculture. Bunge est présente dans quelque 40 pays dans le monde,

— WRAG: traitement et mélange d'huiles et de graisses végétales, principalement pour l'industrie de la transformation alimentaire, production et commercialisation d'huiles alimentaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8068 — Bunge/Walter Rau Neusser Öl und Fett, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).